

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 19 novembre 2022

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif autour d'un ordre du jour co-construit avec les membres du CCC.

A la suite des échanges autour des différents points inscrits à l'ordre du jour, les membres du CCC sont invités à voter pour leurs 3 projets préférés dans le cadre du budget participatif

Mesures prises par la Ville pour faire face à la crise énergétique (Question de Madame LAPEYRE).

Monsieur le Maire précise qu'un dossier complet est consacré à ce sujet dans le Magdeleine du mois de novembre en cours de distribution.

De plus, un guide des éco-gestes est également inséré dans le magazine, donnant ainsi aux Madeleinois toute une série de conseils leur permettant de faire des économies d'énergie, et par conséquent d'agir aussi sur leur pouvoir d'achat.

Ce guide recense également toutes les aides financières municipales proposées aux Madeleinois (ex : aide à l'achat d'un récupérateur d'eau, de toilettes sèches...)

Lors du Conseil Municipal du 19 octobre, la Ville a adopté 3 boucliers : « énergétique », « solidaire » et « anti-sécheresse ».

Le bouclier « solidaire » prévoit entre autres la reconduction pour la seconde année du chèque énergie pour les familles en difficulté.

Le bouclier « anti-sécheresse », repose sur un plan de préservation de la ressource en eau dénommé « PREAU ».

Le bouclier « énergétique » se compose quant à lui de nombreuses mesures, au nombre desquelles figurent :

- la baisse de la température de chauffe des bâtiments municipaux (baisse d'1), à l'exception de ceux recevant les jeunes enfants (crèches, écoles) ainsi que les personnes âgées ;
- des réflexes à adopter et cultiver (extinction des lumières, mais également des appareils de bureautique quand ils ne sont pas utilisés etc.) ;
- une vigilance accrue portée sur le respect de ces mesures tant par les agents municipaux des différents sites, que par les associations usagères des équipements municipaux.

En effet, l'effort collectif ne saurait être contrecarré par des pratiques individuelles qui pourraient le remettre en cause, comme par exemple l'installation d'un chauffage d'appoint dans un bureau visant à pallier la baisse de la température ambiante.

Les équipements sportifs (salles de sports) seront intégrés au dispositif de baisse de la température d'1°.

A la piscine, la température de l'eau du grand comme du petit bassin sera baissée d'1°.

La piscine fermera par ailleurs ses portes 2 fois 15 jours par an au lieu d'une seule fois actuellement pour vidange des bassins. Ces mesures représentent une source d'économie plus que substantielle, la piscine étant l'équipement municipal le plus énergivore parmi tous ceux que compte la commune.

Avec ces mesures la Ville poursuit aussi l'objectif de maintenir la piscine ouverte quand certaines collectivités ont fait le choix de fermer leurs équipements.

Sensibilisées aux bonnes pratiques, les associations se sont montrées très réceptives et ont témoigné leur volonté d'accompagner la démarche municipale.

Monsieur le Maire cite l'exemple de la Ville de Valenciennes qui, dans un premier temps avait décidé de fermer toutes ses salles de sport, et a finalement résolu de les maintenir ouvertes.

Madame LAPEYRE précise par ailleurs que la pratique d'activités sportives ne nécessite pas forcément un lieu chauffé ou surchauffé. Elle se déclare prête à participer à l'effort collectif dans les structures Petite Enfance, bien que celles-ci ne soient pas à ce jour concernées par la baisse de température. Le guide éco-geste lui apparaît bienvenu et sera diffusé auprès de ses équipes pour une mise en application concrète.

Le bouclier énergétique prévoit également d'agir sur l'éclairage public de la commune, avec un plan de renouvellement en « leds » qui sera accéléré pour être concrétisé en quelques mois.

Par ailleurs, la Ville a fait le choix d'agir sur l'intensité de l'éclairage public, là où certaines communes ont décidé de procéder à une extinction totale.

C'est ainsi que, de 22h à 5h du matin, à La Madeleine, les voies de contournement et de liaison ne seront éclairées qu'à 50 % d'intensité (100 % jusqu'à 22h). Quant aux voies de desserte et résidentielles, elles bénéficieront de 100 % d'intensité jusqu'à 21h, puis de 50% entre 21h et 23h, et enfin de 30% de 23h jusqu'à l'extinction de l'éclairage.

Le maintien de l'éclairage s'impose en outre pour le bon fonctionnement de la télésurveillance, qui nécessite une intensité lumineuse minimale de 30%.

Pour répondre au point inscrit par **Monsieur STASIAK** à l'ordre du jour, il est précisé que les parcs et squares de la Ville sont éteints la nuit, l'extinction étant réglée par minuterie : aucune raison ne justifie en effet de les maintenir éclairés, puisqu'ils sont fermés la nuit. S'il est arrivé que le parc MALRAUX soit éclairé la nuit, c'est sans doute dû à un dysfonctionnement, qui sera relayé auprès des services techniques.

Comme le souligne **Madame AUXENT**, l'extinction des parcs la nuit est également une mesure favorable au bien-être de la faune.

Monsieur le Maire ajoute que l'éclairage des bords de Deûle sera également « revu » via la mise en place d'un éclairage « par détection de mouvements ».

L'éclairage festif (illuminations de Noël) sera lui aussi concerné par le bouclier énergétique avec une extinction prévue à 21h. **Monsieur le Maire** précise que depuis 10 ans, la Ville est attachée à réduire la dispersion de l'éclairage festif, ce qui n'a d'ailleurs guère suscité de réclamations de la part des Madeleinois.

De plus, le plan SOLAMAD soit l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux, enclenché avant la crise, est en bonne voie de déploiement, avec un objectif final programmé fin 2024. Bien entendu, ce dispositif fait également partie du

bouclier énergétique impulsé par la Ville, les 2 bâtiments les plus emblématiques concernés par le plan SOLAMAD étant le complexe sportif Claude DHINNIN et le Pôle technique municipal.

A propos de l'éclairage public, **Maxime GRIOT** demande si, pour faire des économies, on ne peut pas réduire le nombre de mâts. Il s'avère que cette hypothèse a été étudiée par la Ville. C'est une piste qui ne peut être envisagée : en effet, pour un éclairage efficace, le nombre de mâts doit être réparti en respectant entre eux une distance réglementaire. C'est pourquoi le choix a été fait de la diminution de l'intensité de l'éclairage sur les mâts déjà présents, comme évoqué précédemment.

Le changement climatique amène également la Ville à s'interroger sur les économies d'énergie à réaliser en période d'été.

La Ville a déjà réfléchi à ce point en identifiant notamment des lieux dans lesquels fonctionne une climatisation permettant l'accueil de personnes particulièrement vulnérables face aux fortes chaleurs. C'est le cas notamment de la Roseraie.

Renforcement de la sécurisation des garages à vélos.

Madame LAPEYRE a souhaité inscrire ce point à l'Ordre du Jour suite aux nombreux vols de vélos commis dans les garages à vélos pendant la période estivale.

Monsieur le Maire confirme que la Ville a connu une recrudescence de vols cet été.

Le partenariat entre les Polices Nationales et Municipales a permis d'appréhender récemment deux auteurs présumés, dont l'un est en situation de récidive. Très organisés, ils opéraient avec une meuleuse pour rentrer dans les garages et sectionner les antivols.

Madame LAPEYRE s'interroge sur la nécessité de renforcer la sécurisation de ces garages.

Actuellement, l'accès aux garages à vélos est rendu possible par l'utilisation d'un code, malheureusement trop souvent « partagé ». Une étude est actuellement menée sur la pertinence du choix d'un dispositif d'ouverture par carte.

Une signalétique rappelant la vidéosurveillance des garages à vélos est également envisagée afin de dissuader d'éventuels voleurs.

Il est également prévu de sceller au sol les arceaux à vélos, au lieu qu'ils soient vissés, comme c'est le cas actuellement.

La Police Municipale et les ASVP ont aussi naturellement été appelés à exercer une surveillance accrue.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de déposer plainte rapidement en tant que Madeleinois utilisateur des garages à vélos, même si la démarche s'avère contraignante : celle-ci est en effet absolument nécessaire pour l'enclenchement des procédures, notamment en matière d'exploitation de la vidéosurveillance.

Tournage de films à La Madeleine

Madame MATRAY a été interpellée par des collégiens qui ont eu l'opportunité de réaliser un stage d'observation dans les locaux de la société PICTANOVO spécialisée dans les tournages cinématographiques : ils seraient ravis de voir leur ville figurer dans des films ou des séries.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas impossible, mais que toute demande de tournage doit être appréhendée dans toutes ses dimensions : durée du tournage, contraintes techniques, impact sur l'espace public, et le quotidien des habitants, plus-value pour l'image de la Ville, ...

Il faut également que les demandes de tournage soient suffisamment anticipées (au minimum une semaine avant l'occupation de l'espace public). La Ville se doit en effet d'avertir et d'informer les riverains.

Un tournage de film sur la commune n'est donc pas impossible, la preuve étant que la grille tarifaire municipale des occupations du domaine public prévoit une tarification pour les tournages de films fixée à 56.06 € par jour de tournage.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés et traités, **Monsieur le Maire** invite les membres du CCC à exprimer leur choix parmi les 7 projets du budget participatif soumis au vote (projets jugés recevables après étude technique, juridique et financière par les services municipaux).

Les vidéos des différents porteurs de projet sont diffusées, celles-ci sont également disponibles depuis le 17 octobre sur le site internet de la Ville.

Chaque membre, à l'exclusion des Elus Membres de droit du CCC, choisit, à bulletin secret, 3 projets en les classant par ordre de priorité. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation de retenir 3 projets.

En lien avec la charte du budget participatif, le vote du CCC pèsera pour 25% du résultat final.

A l'issue du Vote, les 3 projets ayant recueilli le plus de suffrages sont, par ordre de préférence :

- Une table de pique-nique, une grainothèque et bibliothèque Square du Chauffour
- Des modules de sport sur les bords de Deûle
- Un espace pique-nique parc Malraux

Il est rappelé qu'une permanence physique de vote se tiendra dans la salle d'exposition de la Médiathèque le samedi 26 novembre de 10h à 16h.

Les Madeleinois peuvent également voter via le site internet dédié au budget participatif depuis le 17 octobre, et ce jusqu'au 30 novembre.

Les membres du CCC sont remerciés de leur présence. La réunion est levée à 10h.
